



EDITO DU MAIRE

Le dramatique accident de bus de Puisseguin vient de plonger plusieurs villages de Gironde et la France dans une profonde émotion. Par un message de condoléances transmis aux mairies, au nom de notre commune, j'ai adressé aux familles, aux proches des victimes et à la population nos condoléances et notre soutien par les pensées des Lézignanais.

Ensemble, affirmons notre place dans une organisation aux nouvelles dimensions. Fusion des régions, création de métropoles, suppression des intercommunalités qui regroupent moins de 15 000 habitants, des territoires administrés toujours plus grands, le risque d'éloigner le concitoyen du pouvoir de décision et donc de ses attentes grandit.

Du bon sens économique par la mutualisation de moyens et de services de proximité voulue par la majorité des élus, à la transformation en profondeur de la libre administration des collectivités territoriales engagée par l'Etat, des questions de représentativité se posent, car les enjeux sont importants pour l'organisation de notre futur cadre de vie.

Dans les communes rurales, comme Lézignan la cèbe, il sera plus difficile pour les élus qui nous représentent au sein de ces grandes assemblées, de faire aboutir les demandes de nos concitoyens pour guider l'évolution de nos villages.

Pour nos projets nous devons prendre en compte cette nouvelle échelle d'organisation.

C'est pour cela que depuis le début de mon mandat, je suis très impliqué dans les différentes organisations intercommunales.

Les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 sont de réelles opportunités pour que chaque électeur pèse sur l'avenir de notre territoire et donc sur celui de notre commune.

Prenons en compte cette évolution "irréversible".

Pour que la ruralité ait sa vraie place au milieu des grandes collectivités, mobilisons-nous. Voter est notre pouvoir.

Au cœur de notre village, et dans plusieurs quartiers, la vie paisible est souvent bafouée par quelques sans-gêne-et-sans-scrupule.

Afin de rétablir un bon niveau de qualité de vie pour tous, j'ai demandé à la municipalité de privilégier le dialogue et d'engager les moyens pour des actions indispensables.

Le respect de quelques règles élémentaires de civilité permettrait de réussir cet objectif à court terme et sans pénalisation.

ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

En collaboration avec la FNACA, mercredi 11 novembre 2015, vous êtes cordialement invités à participer à « **notre rendez-vous patriotique** » à 11h au Square du Souvenir (*avenue de Bédillière*).

La cérémonie débutera par un dépôt de gerbe devant la stèle des « **Poilus de Lézignan la cèbe** ». Défilé jusqu'au Monument aux Morts. Hommage, musique et discours.

A midi, à la salle polyvalente, un vin d'honneur sera servi aux participants.

2016 - RECENSEMENT DE LA POPULATION LEZIGNANAISE

De nombreuses règles édictées par les services de l'Etat sont basées sur la population dite « *légale* ».

Notre commune est concernée en 2016 par le recensement de sa population.

Les données sont collectées dans le cadre juridique prévu par la loi de 2002 : votre participation est **obligatoire, strictement confidentielle et déclarative.**

Outre le comptage de la population, le recensement sert à décrire les populations enquêtées, leurs logements, leurs déplacements.

En partenariat avec l'INSEE, le recensement se déroulera sur 4 semaines du 21/01/2016 au 20/02/2016.

Les habitants auront le choix de répondre : sur les questionnaires papier qui vous seront remis à domicile ou en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr



L'ENTREE EN FONCTION DU POLICIER MUNICIPAL



Depuis le 1^{er} octobre, un Agent de Sécurité de la Voie Publique a pris ses fonctions pour notre village.

Doté d'une solide expérience, qu'il exerce sur un territoire pluri-communal, il a pour mission un travail de proximité pour veiller à la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. Il exercera aussi des fonctions de police administrative et de police judiciaire et sera amené à travailler en étroite collaboration avec les services de la gendarmerie.

Faire respecter les arrêtés municipaux, le code de la route, le code de l'urbanisme... gérer les incivilités en tous genres, les conflits de voisinage, les animaux errants, les dégradations... le policier municipal veille, informe et en dernier ressort, verbalise par moyens de transmissions électroniques.

Contacts Police Municipale : 06.85.65.47.31 - policeintercom@yahoo.fr

LA FACTURATION DE L'EAU

Le relevé de vos consommations d'eau 2015 est en cours : votre facture vous sera adressée au cours du mois avec un délai de paiement au plus tard le 15 janvier 2016.

RAPPEL - Pour les abonnés dont la facture d'eau de l'année 2015 sera d'un montant supérieur à 100€ ; en 2016, la régie de l'eau émettra deux factures :

- Une pour paiement au 15 juillet 2016, d'un acompte évalué à 50% de la facture 2015,
- Une pour paiement au 15 janvier 2017, de vos abonnements et de vos consommations réelles, déductions faite de l'acompte réglé en juillet 2016.

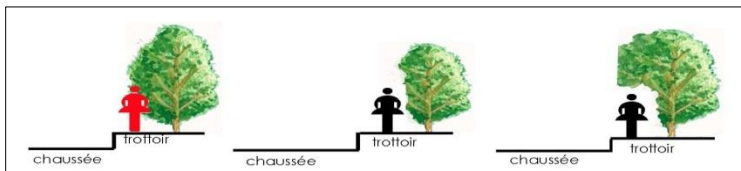
BON A SAVOIR : ENTRETIEN DES HAIES ET DES ARBRES EN LIMITE DE VOIRIE COMMUNALE

Les espaces verts ont une influence considérable sur la vie des hommes ; ils ont des vertus apaisantes, améliorent la qualité du cadre de vie, ont un intérêt écologique et/ou paysager, apportent l'ombre et la fraîcheur l'été, renouvellent l'oxygène de l'air, régulent l'hygrométrie, etc...

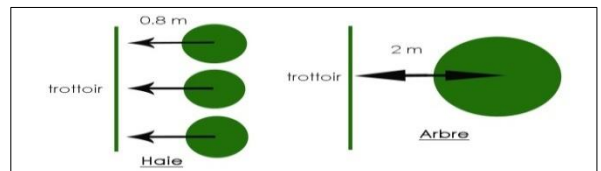
Cette présence salutaire à certains égards peut, dans certains cas, présenter des dangers pour les usagers du domaine public (*rétrécissement de passage, visibilité dégradée, gêne à la circulation, accumulation de baies tombées sur le trottoir...*) et constituer une véritable gêne à la mobilité.

La taille des végétaux en bordure de voie publique est de la responsabilité du propriétaire.

En cas d'accident une recherche en responsabilité peut être engagée.



En rouge, il faut élaguer la végétation débordante.
En noir, c'est la taille idéale en bordure des voies publiques



Distances réglementaires pour la plantation d'arbres et de haies en bordure des voies publiques

Le POINT des TRAVAUX sur la COMMUNE

Réseaux d'eaux en centre village

Les travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales et usées sont terminés. Rappelons qu'ils ont pour but d'assurer une meilleure capacité de fonctionnement de la station d'épuration.

Sur la RD 609, la liaison de la canalisation entre le bas de la rue de la Mairie et le Caval Ferrant va être reprise.

Du NEUF pour la rue Vieille Ville

Les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique ont été pris en charge et réalisés par Orange. Les services techniques de la commune procèdent à la rénovation et à la mise aux normes des branchements d'eau et d'écoulement des eaux pluviales.

L'entreprise locale TPSO va réaliser la réfection totale des caniveaux et de la chaussée.

Coût total du chantier 21000 € dont, 15972€ soit 76% de financement par le Conseil Départemental.

Eglise Sainte Marie

Les travaux de réfection du clocher, débutés fin août, se poursuivent conformément au planning initialement prévu. Comme souvent lors de travaux, des surprises apparaissent : ainsi sur la partie droite de la façade principale, il existe une petite baie murée qui sera débouchée et mise en valeur.

Entretien du Caval Ferrant

Structure essentielle d'écoulement des eaux pluviales et des rejets de la station d'épuration, la municipalité a décidé de procéder à son grand nettoyage :

- entre la station d'épuration et l'A75, curage du lit par l'entreprise T.P.S.O.
- dans la partie de l'A75 à l'Hérault débroussaillage par l'entreprise BROS de Nézignan l'Evêque (*enlèvement des arbres et arbustes ayant poussé dans le lit du ruisseau.*)



Les chemins ruraux et les fossés

Après la dernière crue de l'Hérault, certains ruisseaux de la plaine ont été obstrués par de la paille provenant des champs céréaliers récemment fauchés.

2 de nos agents ont travaillé une semaine avec tractopelle et tracteur-remorque pour curage de ces ruisseaux et nettoyage des chemins avoisinants afin de permettre à nos viticulteurs d'accéder à leurs vignes pour terminer leurs vendanges.

Ainsi que le montre cette photo prise peu de temps après, il est navrant de constater que certaines négligences réduisent à néant le travail effectué.

S.V.P - LA RUE N'EST PAS UNE POUBELLE !

Les déchets

Laisser ses déchets sur la voie publique est interdit. Depuis le 26 mars, l'amende maximale encourue est passée de 150 à 450 euros.

Tous types de déchets sont visés : mégots, sacs plastiques, déjections canines, poubelle, liquides insalubres, matériaux (tôle, ciment, bois etc...).

L'amende forfaitaire de 68 € s'applique si elle est payée sur le champ ou dans les 45 jours (180 € au-delà).

L'abandon de l'épave d'un véhicule est puni de 1500 € d'amende, tout comme le dépôt de déchets transportés à l'aide d'un véhicule.

Les encombrants

Le dépôt d'encombrants est interdit sur notre commune. Les encombrants comprennent tous types de dépôts (*sauf gravats, pneus et végétaux*) et ne doivent pas dépasser 1 m3 de volume.



La CAHM (Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée) met à votre disposition un service de ramassage **GRATUIT**, sur demande tous les **premiers jeudis de chaque mois**. Numéro vert (gratuit) **09 70 82 01 55**. Les encombrants doivent être soigneusement déposés sur le trottoir le matin vers 7h ou la veille le plus tard possible, le soir.

LA PLACE DU JEU DE BALLON

La place du Jeu de ballon nomme le lieu qui fut longtemps l'espace central et principal de toute la vie Lézignanaise.

Usité avant 1900, ce nom nous rappelle qu'en 1861 s'y pratiquait le "jeu de ballon avec brassard ».



C'est le développement du football qui, dès 1921, a nécessité la construction à l'extérieur du village (*actuelle cave coopérative*) du premier espace conçu et dédié à ce nouveau sport.

L'énergie produite par ce jeu de ballon aux pieds avec plusieurs joueurs, n'était déjà plus compatible avec la vie et les activités du voisinage de la place.

Un siècle et demi plus tard, il ne nous paraît pas nécessaire de rebaptiser notre place historique pour stopper la confusion de quelques jeunes et préserver à ses actuels riverains une vie paisible.

Depuis, deux lieux de la commune ont été dédiés pour sécuriser et proposer tous les genres de jeux de ballons.

Sur la place, il y a plusieurs années, la fin de la partie a été définitivement sifflée par une **interdiction municipale de tous les jeux de ballons. Cette interdiction reste applicable.**

Pour le sport-loisirs, nous invitons les pratiquants à utiliser raisonnablement le city stade (*qui sera prochainement déplacé*), et pour ceux qui souhaitent s'engager en compétitions, à intégrer le club Entente Sportive Cœur d'Hérault.

La municipalité étudie, avec la Communauté d'agglomération, un projet de réaménagement du stade Lézignanais, pour qu'il réponde à une demande à l'échelle intercommunale (*ESC 34 et Entente Paulhan-Pézenas*).

De tous temps, pour offrir à nos jeunes les espaces qui correspondent à leurs besoins les municipalités successives ont investi dans les équipements nécessaires.

Respect et considération de tous, sont toujours indispensables à l'amélioration de notre qualité de vie locale.

Les prochaines DATES A RETENIR

- 11 novembre 2015 :

- à 11h - **Rendez-vous patriotique : au Square du Souvenir,**
- à 16h – **Grande partie de LOTO organisée par « Les Amis de l'école »**

- 21 novembre 2015 : **Soirée solidaire, Salle polyvalente, par l'association "Les Amis d'Alonzo"**

- 6 et 13 décembre 2015 : **Elections Régionales**

- 18 décembre 2015 : **Noël de l'école**